

Monsieur le président de la Commission particulière, monsieur le préfet, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez accordé cinq minutes pour exposer le point de vue du Conseil général du Val d'Oise et j'irai donc droit au but.

Le bilan que nous tirons de ce débat vous l'avez découvert dans le cahier d'acteurs qu'a diffusé ce soir la Commission, et je ne reviendrai donc que sur quelques points essentiels.

Un mot d'abord sur le débat public qui touche aujourd'hui à sa fin, avant de parler d'opportunité et de tracé. Ce débat le département du Val d'Oise l'a suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt depuis le 8 mars dernier, et tout au long de ses 26 étapes.

Avant de poursuivre sur les tracés, revenons un moment sur l'opportunité de ce prolongement de la Francilienne. Le département qui s'est investi dans la réalisation de la liaison Cergy-Roissy, barreau nord de la Francilienne ne doute pas de cette nécessité.

Plus de 3000 Valdoisiens de toutes les parties du territoire nous ont apporté leur soutien, et ont dit « Oui » à la Francilienne ». Je suis heureux de pouvoir vous remettre ce soir, Monsieur le président, l'intégralité de ces déclarations de soutien.

Venons-en enfin aux tracés. Quel(s) tracé(s) nous semblent possibles dans le Val d'Oise, au singulier ou au pluriel ?

Je tiens tout d'abord à préciser qu'il ne m'appartient pas de prendre position sur la préférence, de tracé rive gauche ou rive droite, dans la partie yvelinoise du tracé. Le choix à exprimer sur le sujet relève de la compétence légitime des élus yvelinois.

En conséquence, et dans le respect de ce libre choix, la majorité du Conseil général du Val d'Oise, que j'ai consultée, préconise, pour notre territoire départemental, le tracé vert-rouge, identique entre Méry-sur-Oise et le carrefour entre l'actuelle RN184 et la RD48E, en limite d'Eragny-sur-Oise et de Conflans.

Bien sûr, ce tracé s'est vu reprocher sa traversée d'une zone urbanisée. Mais sous la condition d'une couverture du passage au niveau des Buttes Blanches à Herblay et de la commune d'Eragny, cette traversée paraît compatible avec la recherche d'une autoroute « invisible et inaudible », comme cela a été revendiqué. Ce choix de tracé vert-rouge assure la meilleure desserte de l'agglomération de Cergy-Pontoise, la meilleure libération du trafic insupportable de l'actuelle RN184 à Eragny. Il contribuera à respecter à terme la « ceinture verte » dans la plaine de Pierrelaye.

Voilà M. Le président, Mesdames, Messieurs, brièvement mais clairement exprimé le choix de la majorité du Conseil général du Val d'Oise, pour ce qui concerne son territoire.

François Scellier, président du Conseil général du Val d'Oise